Département de Seine-et-Marne

Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20240426-DEL-2024-33-DE Date de télétransmission : 02/05/2024 Date de réception préfecture : 02/05/2024

VILLE DE PROVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 26 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. MARCHAND Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PERRINO M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme MARTIN Mme HOTIN-LETANG, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme MORIN, conseillère municipale, par Mme CANAPI
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme ENAMA

. Nombre de Conseillers en exercice :	
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 19.04.2024	

---0000000---

N° 2024.33

COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20240426-DEL-2024-33-DE Date de télétransmission : 02/05/2024 Date de réception préfecture : 02/05/2024

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Le Conseil Municipal doit prendre acte des actions entreprises par l'intermédiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine des Communes de la région Ile de France.
- Au titre de l'année 2023, la Ville de Provins a bénéficié d'une somme de 3 344 540 € se décomposant comme suit :

- Au titre de la dotation de solidarité urbaine

2 131 480 €

- Au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région IIe de France

1 213 060 €

• L'annexe jointe retrace par grands domaines d'activités l'ensemble des dépenses liées aux actions de solidarité.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2023.
- ⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, Pour expédition conforme,

Le Maire,

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un défai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 62.05, 2024 Réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 02.05, 2024

Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20240426-DEL-2024-33-DE Date de télétransmission : 02/05/2024 COMPTE-RENDU SUR L'UTILISAFION DE LA®DGTAFFON DE SOLIDARITE URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-France

En application de l'article L.2531-16 du CGCT, le Conseil Municipal doit prendre acte des actions entreprises par l'intermédiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France.

Au titre de l'année 2023, la Ville de Provins a bénéficié d'une somme de 3 344 540 € se décomposant comme suit :

2 131 480 € Au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine

1 213 060 € Au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France

L'annexe ci-joint retrace, par grands domaines d'activités, l'ensemble des dépenses entrprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Il est demandé à l'Assemblée Municipale de prendre acte de cet inventaire.

DEPENSES 2023		PART DSU		PART FSRIF	
		en %	en €	en %	en €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 360 518,84	40,97%	1 786 665,61	23,32%	1 016 820,51
SECURITE PUBLIQUE	728 575,99	40,97%	298 524,49	23,32%	169 895,15
ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE Maison des Quartiers	854 167,03	40,97%	349 983,78	23,32%	199 181,47
ACTION SOCIALE ET ACTIONS EN FAVEUR DES FAMILLES	2 549 307,66	40,97%	1 044 545,50	23,32%	594 467,86
Frais de personnel	1 444 196,39	40,97%	591 740,60	23,32%	336 769,22
Fonctionnement	256 341,23	40,97%	105 032,47	23,32%	59 775,69
Subvention au C.C.A.S.	18 000,00	40,97%	7 375,26	23,32%	4 197,38
Subvention aux associations caritatives	23 341,00	40,97%	9 563,67	23,32%	5 442,84
Prévention de la délinquance (APS Contact)	3 000,00	40,97%	1 229,21	23,32%	699,56
Classes d'environnement	183 191,46	40,97%	75 060,31	23,32%	42 718,04
Restauration scolaire	621 237,58	40,97%	254 543,98	23,32%	144 865,13
ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACTIVITE COMMERCIALE	93 210,31	40,97%	38 191,71	23,32%	21 735,52
ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT	135 257,85	40,97%	55 420,14	23,32%	31 540,50

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	841 550,67	40,97%	344 814,39	23,32%	196 239,49
SECURITE PUBLIQUE	692 088,91	40,97%	283 574,39	23,32%	161 386,80
ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE Maison des Quartiers	28 116,28	40,97%	11 520,28	23,32%	6 556,38
Crèches	13 955,56	40,97%	5 718,11	23,32%	3 254,27
Ecoles	105 814,89	40,97%	43 356,27	23,32%	24 674,76
ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACTIVITE COMMERCIALE	0,00	40,97%	0,00	23,32%	0,00
ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT	1 575,03	40,97%	645,35	23,32%	367,28

DEPENSES TOTALES 5 202 069,51 40,97% 2 131 480,00 23,32% 1 213 060,00